LES RELATIONS OUVRIÈRES

QUÉBEC—LA GRÈVE DES DÉBARDEURS—LE RECOURS POSSIBLE À L'ARBITRAGE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au ministre du Travail en vue d'obtenir des précisions sur l'échange de télégrammes. Les parties en conflit dans la grève des débardeurs à Montréal ont-elles indiqué être disposées à aller à l'arbitrage aux termes prévus dans le contrat? De fait, se sont-elles dites prêtes à le faire?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de clarifier la réponse que j'ai donnée plus tôt au député de Shefford. Dans sa réponse une des parties dit clairement être prête à aller à l'arbitrage. Quant à la réponse de l'autre partie, je dirais ceci: elle indique qu'elle ne s'opposerait pas à la procédure d'arbitrage préconisée par l'autre partie.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle aux députés qu'il ne nous reste qu'une minute ou deux avant la fin de la période des questions. Le député de Hamilton-Ouest.

M. Alexander: J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Étant donné la réponse du ministre, et en dépit du fait que cette grève coûte au pays \$100,000 par jour, le ministre peut-il nous dire quand il estime que le gouvernement devrait intervenir, vu que . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dirais que le député pose une question théorique que je n'estime pas être recevable. Le député de Brandon-Souris a la parole.

LA FISCALITÉ

LES RETARDS DANS LE REMBOURSEMENT DES TROP-PERCUS

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le 2 juin, le député de Grand Falls-White Bay-Labrador a posé une question au sujet des retards dans le remboursement des trop-perçus d'impôt. Le ministre est-il maintenant en mesure de répondre à cette question?

L'hon. Herb Gray (ministre du Revenu national): Oui, monsieur l'Orateur. La réponse est assez longue, car elle est pas mal détaillée. J'ai envoyé cet après-midi une lettre au député lui fournissant les renseignements qu'il demandait. Si le député veut que la réponse reçoive une plus grande publicité, je me ferai un plaisir de faire consigner cette lettre au hansard, ou d'en faire ce que voudra la Chambre.

[Plus tard]

[L'hon. M. Macdonald.]

L'hon. M. Dinsdale: Vu sa déclaration, le ministre accepterait-il de faire imprimer la lettre dans le hansard d'aujourd'hui pour qu'elle soit accessible à tous les députés? La question est d'intérêt général pour tous les Canadiens.

M. l'Orateur: Peut-être la présidence pourrait-elle suggérer que la lettre soit déposée plutôt que de faire publier ce genre de correspondance en appendice au hansard. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

LE RÉGIME DE SÉCURITÉ DU REVENU FAMILIAL

L'ÉTUDE DU BILL AVANT LA FIN DE LA SESSION—LE DÉLAI DE VERSEMENT DES ALLOCATIONS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de bien vouloir dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de donner suite au bill relatif au régime de sécurité du revenu familial avant la fin de la présente session, et si l'on en a revu la date d'entrée en vigueur. Je pense à la déclaration qu'a faite le sous-ministre l'autre jour comme quoi on ne commencerait les versements en vertu du nouveau régime que dans buit mois.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Pour ce qui est de la première partie de la question, l'intention générale du gouvernement est que nous terminions notre examen du bill. Quant à la seconde partie de la question, le sous-ministre a bien exposé les raisons données au comité pour l'intervalle de temps qui va s'écouler avant la mise à exécution. La chose était due largement, bien sûr, aux difficultés administratives, en ce sens qu'il faut envoyer les demandes, attendre de recevoir les formules remplies, et les faire passer ensuite dans l'ordinateur.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LA COORDINATION DE L'UTILISATION DES ORDINATEURS ET DES PROGRAMMES

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je voudrais apporter une correction à la réponse que j'ai faite hier au représentant de Wellington qui m'avait posé une question au sujet de la coordination des ordinateurs du gouvernement. Cette réponse figure à la page 2888 du hansard. Le député m'avait demandé de qui relève l'organisme responsable. Il existe en fait deux organismes. Le ministère des Approvisionnements et Services fournit les services généraux d'ordinateur aux autres ministères du gouvernement, mais la responsabilité pour la coordination et pour la mise en place de toute l'organisation de travail incombe au Conseil du Trésor.

M. l'Orateur: Nous passons à l'ordre du jour, mais il serait sans doute bon de mettre d'abord aux voix la motion dont a parlé plus tôt le président du Conseil privé. Je crois savoir que cette motion doit être présentée sans débat.